

Déclaration liminaire intersyndicale
GT Direction école
6 octobre 2021
CGT Educ'action SNUDI-FO SNUipp-FSU SUD éducation.

Alors que nous commémorons la dramatique disparition de notre collègue Ch.Renon, souvenons-nous que la mise en place de ce GT dans lequel nous nous retrouvons a fait suite à ce tragique décès et à nos demandes conjointes de relancer immédiatement des négociations autour de la situation des directeur·trices d'école.

Alors que notre collègue dénonçait la solitude, le travail dans l'urgence pour répondre aux trop nombreuses sollicitations hiérarchiques (souvent contradictoires), la surcharge de travail due à la multiplication des enquêtes, les outils inadaptés, l'absence d'aide humaine et l'isolement ou le sentiment d'un manque de considération institutionnelle, la proposition de loi Rilhac, la démarche du ministre et la position présidentielle sur les expérimentations marseillaises sont un véritable affront à cet acte désespéré et aux demandes récurrentes des personnels.

Pour nos organisations syndicales, cette proposition de loi qui, par le biais de l'autorité fonctionnelle, transforme la directrice ou le directeur en chef·fe par délégation d'un pouvoir n'est pas l'urgence ni la demande des personnels exerçant aujourd'hui dans les écoles. Nous considérons d'ailleurs que c'est davantage un leurre qu'une libération future de leur travail.

Nous le rappelons : les directeur·trices d'école ne revendiquent nullement l'introduction d'une telle autorité et ne considèrent pas que ce soit la solution à tous leurs maux. D'ailleurs, et n'en déplaise à beaucoup, ils·elles l'ont largement rappelé lors du sondage réalisé par les services du ministère à l'hiver 2019. Et comme ce refus d'autorité hiérarchique ou de statut de direction est aussi le nôtre, nous continuons de le porter...

Nos organisations syndicales considèrent que le passage de la proposition de loi à l'Assemblée nationale aggrave les attaques contre le fonctionnement des écoles et les missions des directeur·trices d'école. Alors qu'il y a urgence à alléger les tâches des personnels, à leur octroyer une aide administrative pérenne par des personnels statutaires formés, à les former et leur assurer une augmentation des temps de décharge, le texte balaie toute possibilité d'amélioration des conditions de travail des directeurs et directrices pour ne garder que l'aspect autorité fonctionnelle.

Nous dénonçons le fait que cette question majeure de la direction d'école ne soit pas traitée à sa véritable hauteur et importance. D'ailleurs, comment accueillir le fait que cette proposition de loi ne soit examinée et votée que par 79 député·es sur 577 ? Nous regrettons le désintérêt de la représentation nationale pour les personnels de l'État et que l'Institution ne soit pas en capacité de proposer immédiatement des moyens et des actions fondamentales pour le bon fonctionnement de ses écoles et le bien-être de ses personnels.

Nos organisations jugent inacceptable ce qui se prépare aujourd'hui autour de la direction d'école (loi Rilhac, expérimentations à Marseille...). Elles rappellent leur attachement au fonctionnement actuel des écoles et à la place centrale du conseil des maîtresses animé par les directrices et directeurs, lieu de débats et de démocratie au sein des écoles. Nous insistons, mais les personnels des écoles n'ont pas besoin de hiérarchie dans l'école, mais de renforcer le collectif pédagogique.

Plus que jamais, nos organisations revendiquent :

- l'abandon immédiat de la proposition de loi Rilhac et de l'expérimentation Macron à Marseille
- Une aide administrative statutaire dans chaque école ;
- Un réel allègement des tâches administratives ;
- Une augmentation des quotités des décharges de direction et une décharge hebdomadaire dans chaque école

Dans ces conditions, nous serons plus que vigilantes quant aux discussions ministérielles qui débutent ce mercredi 6 octobre et aux futures déclinaisons réglementaires de cette proposition de loi qui seront proposées ensuite par l'administration.

Dès maintenant, nous appelons les personnels à se regrouper pour échanger et à construire collectivement une mobilisation pour imposer d'autres choix pour la direction et le fonctionnement démocratique de l'école.